

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 039-243900420-20240415-84_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 15 avril 2024

Date de convocation
08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 15 avril à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Convention avec l'office de tourisme « Destination Loue Lison »
N°84/2024

Nombre de membres

11

Présents

9

Représentés

0

Excusés

2

Votants

9

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry Vuillet.

Excusés M. Truchot.

Absents Mme Hählen.

Vu la délibération n°129/2017 du 22 juillet 2017, par laquelle le Conseil communautaire approuvait la convention partenariale entre l'office de tourisme « Destination Loue Lison » et la CCVA,

Considérant que les missions de l'office de tourisme « Destination Loue Lison » sont :

- D'informer et de diffuser de l'information concernant les attraits touristiques de la CCVA et ses clients,
- De mettre en avant les brochures et documentations touristiques éditées par la CCVA,
- D'assurer la promotion de l'activité des prestataires touristiques de la CCVA, inscrits à l'OT,
- De promouvoir les événements de la CCVA via ses écrans d'affichage dynamique ou tout autre mode de communication,
- De commercialiser les Explor games®,

Considérant le budget prévisionnel,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2024 avec l'office de tourisme Loue Lison.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

